

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 12 février 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. LEFEVRE par L. FABRE - M. GROSSO par J. LAFAGE - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par N. SEDKI - S. BERBEZIER par M. IBARS

Absent : F. PEREZ

6. Vente parcelle BV 1166

La commune de Marseillan est propriétaire de la parcelle BV 1166. Cette dernière n'a pas d'intérêt patrimonial.

Mme et M. PEREZ ont proposé l'acquisition de la parcelle pour le montant de 7.410 €.

Vu l'estimation des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter la vente de la parcelle BV 1166, d'une superficie de 57 m² pour le montant de 7410 € à Mme et M. PEREZ, résidant 9 impasse Pierre et Marie Curie à Marseillan, 34340, tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 13/02/2020
Reçu en préfecture le 13/02/2020
Affiché le 13/02/2020
ID : 034-213401508-20200212-DEL20_02_12_06-DE

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Accepte la vente de la parcelle BV 1166, d'une superficie de 57 m² pour le montant de 7410 € à Mme et M. PEREZ, résidant 9 impasse Pierre et Marie Curie à Marseillan, 34340, tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier


